



12 janvier 2022

Monsieur Bruno Sainjon,
Président Directeur Général de l'ONERA

Objet : Retraite complémentaire

Monsieur le Président,

La CGT a été alertée par plusieurs salariés et jeunes retraités concernant des anomalies dans les relevés de points AGIRC-ARRCO. Il s'agit de salariés "séniors" à temps partiel mais cotisant à taux plein. L'un d'eux s'est adressé directement au service RH qui lui a indiqué : "il y a eu effectivement un souci lors de la déclaration de ces informations auprès de l'organisme concerné. L'ONERA travaille étroitement avec un interlocuteur retraite pour réparer cette incohérence, la régularisation devrait intervenir sur vos relevés téléchargeables à la fin du premier trimestre de l'année 2022.". Le souci évoqué serait la non prise en compte par la CNAV et les organismes de réversion AG2R/AGIRC-ARRCO des cotisations supplémentaires versées pour atteindre le taux plein.

Cette situation nous amène à attendre des réponses aux questions suivantes :

- quelles sont les causes de ce "souci" ?
- depuis combien de temps perdure-t-il ?
- quelles sont les mesures mises en œuvre par l'ONERA pour y remédier ?
- quelles seront les régularisations appliquées par l'ONERA ?
- combien de salariés et de retraités sont impactés ? La situation de ces derniers sera-t-elle aussi régularisée, avec si besoin le soutien des services de l'ONERA ?
- à quelle échéance peut-on espérer que l'ensemble des dossiers sera régularisé ?

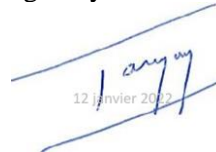
En vous remerciant par avance pour votre diligence à bien vouloir apporter les réponses à ces demandes, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Arnaud Ristori
Délégué Syndical Central Adjoint



A. RISTORI

Bernard Tanguy
Délégué Syndical Central



12 janvier 2022

Copie : M. J. Léger, Secrétaire Général ; Mme C. Haurie, DRH